



TYPHANIE AFSCHRIFT
PROFESSEURE
ORDINAIRE À L'ULB

Écriture inclusive et exclusivité de l'écriture

L'écriture inclusive provoque des débats parfois passionnés. C'est légitime dans la mesure où il s'agit de tenter d'atteindre un objectif d'égalité entre les hommes et les femmes, même s'il n'est pas certain que ce soit là la méthode la plus efficace d'y arriver. De ce point de vue, la question peut se rapprocher de celle de la féminisation des noms de métiers exercés par des femmes. Dans ce domaine, il est difficilement compréhensible qu'il existe encore des réticences, y compris chez certaines femmes elles-mêmes.

Lorsque les premières institutrices ont commencé à exercer le noble métier d'instituteur, on a facilement admis qu'un mot féminin devait décrire leur métier, et plus personne n'imagine de les appeler des femmes instituteurs. Tout comme d'ailleurs pour les infirmières, et il s'agit là de deux métiers où elles sont majoritaires. Ce n'est pas pour autant qu'on ait éprouvé le besoin, à propos des hommes qui exercent ces métiers, de les appeler des "hommes institutrices" ou des "hommes infirmières". Ce n'est pas une question de nombre, mais de dignité. C'est pourquoi il paraît étrange qu'il existe encore des réticences à reconnaître qu'on peut aussi parler d'une avocate, d'une professeure ou d'une auteure (voire d'une autrice) de livres. Cela paraît au contraire aller de soi.

Dans ce domaine, même l'Académie française, modèle de conservatisme, et qui avait émis des critiques à propos de la féminisation des professions, a changé d'avis en 2019. Elle reconnaît aujourd'hui qu'il n'existe "aucun obstacle de principe à la féminisation des noms" tout en reconnaissant, de manière troublante, que "la langue française a tendance à féminiser faiblement ou pas les noms de métiers et fonctions placés au sommet de l'échelle sociale". On ne peut mieux dire que la question est importante mais on doit avoir de l'espoir, puisque les académiciens ont fini par admettre que le mot "auteurE" désignera les écrivains, académiciennes ou non...

La question de l'écriture inclusive présente néanmoins des aspects différents. Sa raison d'être

est liée à la fâcheuse règle, propre à la langue française et à quelques autres, comme l'espagnol, de choisir le pronom masculin lorsqu'il s'agit de parler à la fois des hommes et des femmes, et d'accorder au masculin les adjectifs se rapportant à la fois à des substantifs masculins et féminins. Il y a là sans doute une injustice historique, que l'Académie ne reconnaît pas, préférant considérer qu'en réalité, il s'agit d'une forme "neutre" mais identique à la forme masculine...

On peut évidemment éviter le problème en parlant de "celles et ceux", plutôt que d'utiliser le prétendu neutre "ceux". Cela a le tort d'alourdir sérieusement la phrase mais que ceux qui utilisent l'écriture inclusive le fassent s'ils le souhaitent ! Ils doivent toutefois aussi se rendre compte que le



Ce mode d'écriture n'a rien de parfait et s'il faut laisser la liberté à ceux qui souhaitent l'utiliser, on doit se garder de l'imposer.

langage est destiné à exprimer des faits ou des pensées de la manière la plus claire possible et il faut reconnaître qu'avec ses traits d'union, ses points au milieu et ses redondances, l'écriture inclusive n'atteint pas vraiment cet objectif. D'autant plus qu'il ne s'agit, au mieux, que d'une "écriture", puisqu'il est strictement impossible de parler de cette manière et, par exemple, de lire à haute voix un texte écrit en écriture inclusive.

Ce mode d'écriture n'a donc rien de parfait et s'il faut laisser la liberté à ceux qui le souhaitent l'utiliser, on doit se garder, comme le font même des universités, de l'imposer. Tout comme il est absurde, comme le font certains conservateurs, de l'interdire. Ne pourrait-on laisser à chacun l'exclusivité de son choix : écriture inclusive ou traditionnelle ? La liberté, c'est aussi dans ce domaine. **1**